



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

MÉMOIRE
DE
L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
REPRÉSENTANTE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
DE
LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES (CSDGS)
POUR LA CONSULTATION
POUR UNE POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Présenté le 11 novembre 2016
au ministre de l'Éducation
Monsieur Sébastien Proulx



Monsieur le Ministre,

Nous pourrions, à première vue, saluer l'initiative de la consultation publique. Toutefois, quand nous comprenons que l'opinion de tout un chacun aura autant de poids sur la finalité de la réflexion et que les décisions auront des répercussions sur le travail au quotidien des enseignantes et des enseignants, cela nous laisse plutôt perplexe.

Si les enseignantes et les enseignants doivent obtenir un baccalauréat de 4 ans (incluant quatre stages) et de la formation continue pour exceller dans leur domaine, comment peut-on prétendre que l'opinion qualitative et émotive des parents, des fonctionnaires, des gens de la communauté pourrait venir dicter notre travail? Nous en sommes vraiment estomaqués. Nous sentons, encore une fois, peu de considération pour notre professionnalisme et pour notre expertise.

Par ce mémoire, nous tenterons tout de même de vous exposer certaines situations, selon les trois axes de votre consultation. Nous aurions vivement souhaité pouvoir en discuter concrètement avec vous, afin de vous soumettre des situations du quotidien, celles qui mettent trop souvent en péril la réussite des élèves qui nous sont confiés, et vous proposer nos pistes de solutions.

Axe I – L’atteinte du plein potentiel de tous les élèves.

Cet axe est le leitmotiv de l’enseignante et de l’enseignant. Peu importe la situation ou la provenance de l’élève, peu importe le secteur d’enseignement, l’objectif ultime est que l’élève puisse développer son plein potentiel. Toutefois, il est utopique, à notre point de vue, de mettre cette responsabilité sur les uniques épaules des enseignantes et enseignants, comme c’est trop souvent le cas.

Chaque intervenant scolaire doit pouvoir assurer pleinement son rôle. D’abord, en repérant les élèves ayant des difficultés d’apprentissage, de développement, ou qui démontrent des manifestations de handicap. Ensuite, il faut référer ces élèves aux bons intervenants afin que ces derniers puissent rapidement affirmer ou infirmer les soupçons. Les actions appropriées doivent alors être posées rapidement, efficacement et de façon adéquate par toutes les personnes nécessaires. Les actions ainsi appliquées, consolidées, évaluées régulièrement pourront être ajustées au besoin : tout cela, en équipe.

Vous nous direz possiblement que cela va de soi! Mais voilà que notre système actuel ne nous permet aucunement de procéder ainsi. Après que l’enseignante ou l’enseignant ait noté des difficultés et procédé à une demande de services, il est malheureusement d’usage que la réponse qui lui permettrait de savoir quelles sont les bonnes actions à entreprendre (par elle, lui ou d’autres intervenants auprès de l’élève) prenne jusqu’à 2 ou 3 ans. De plus, malgré cette réponse, il arrive trop souvent que les ressources nécessaires ne soient pas disponibles en quantité suffisante. Résultat : pas de résultat! L’enseignante ou l’enseignant n’est pas en mesure d’avoir ou de suivre des recommandations. On lui demande d’agir à titre de technicien en éducation spécialisée (TES), travailleur social (TS), psychologue, ergothérapeute, orthopédagogue, orthophoniste... À notre grand désarroi, ces situations sont devenues trop habituelles et nous avons tous les jours le sentiment que le système n’en fait pas assez pour soutenir les élèves en difficulté ou handicapés afin d’atteindre la réussite ou viser leur plein potentiel.

Les mesures que vous proposez mettent toute la responsabilité de l’intégration sur le dos du personnel enseignant, avec comme seul outil la formation! Cette idée est utopique et irréaliste. Un enseignant ne peut être à la fois TES, orthopédagogue, orthophoniste, psychologue, ergothérapeute, infirmière, travailleur social et enseignant.

Il est aussi nécessaire d’ouvrir un grand chantier sur l’intervention précoce. Nous constatons une grande méconnaissance de ce qu’est le préscolaire. Il est la porte d’entrée de l’école, il est le lieu à privilégier entre tous afin de favoriser la réussite. Pourtant, en ce moment, il est l’enfant pauvre, tant dans le financement que dans les ressources, dans la valorisation que dans l’opinion publique.

L’enfant de 4 et 5 ans est encore en développement. C’est le moment idéal pour investir l’énergie et les ressources appropriées afin de finaliser sa modélisation et favoriser une entrée réussie au primaire. Les études démontrent que les premières années scolaires sont déterminantes pour le parcours des élèves.

Les jeux et les outils technologiques sont désuets et manquants; les locaux, inadaptés; le financement, inadéquat; les horaires, inappropriés, et plus encore. Aussi, la mentalité voulant que l'élève soit trop petit pour être évalué dans le but de recevoir les services de professionnels retarde grandement toutes les interventions qui seraient les plus appropriées. Le nombre trop élevé d'élèves dans les groupes préscolaires empêche les enseignantes et les enseignants d'avoir ce contact personnalisé nécessaire aux tout-petits. Les enseignantes et les enseignants du préscolaire ont, eux aussi, plusieurs élèves avec de grands besoins, non reconnus et non identifiés : cela rend leur tâche et leurs interventions d'autant plus difficiles.

Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour développer le sentiment de sécurité des petits à l'école, de leur permettre d'avoir le goût d'apprendre, de répondre rapidement à leurs besoins par le personnel approprié et d'obtenir rapidement toutes les informations pertinentes. Bref, d'arrêter d'avoir à tout recommencer.

Par ailleurs, les centres de la petite enfance font maintenant partie du cheminement de vie des élèves. Des interventions et souvent même des évaluations ont été faites dans ces centres. Or, le milieu scolaire, même quand les parents nous transmettent ces informations, ne les reconnaît pas et il faut tout reprendre le processus. Cette perte de temps, de ressources et d'argent est inacceptable. Il est plus que temps que les CPE et les milieux scolaires aient une passerelle « légale » quant aux dossiers particuliers des enfants. Il en va, encore une fois, d'une volonté d'efficacité d'intervention précoce afin de développer le plein potentiel de tous les élèves.

Quand il y aura un nombre d'élèves adéquat dans les groupes, quand il y aura les services en quantité suffisante pour soutenir réellement les élèves ayant des besoins particuliers, quand le système arrêtera de mettre tout sur les épaules de l'enseignante ou l'enseignant, elle ou il pourra réellement enseigner et s'occuper du développement des élèves, incluant les élèves les plus doués.

Aussi, les enseignantes et les enseignants ont un souci élevé d'être à jour sur le plan pédagogique et technologique. Toutefois, comme les approches pédagogiques sont variées, les outils et les formations doivent l'être tout autant. Les 30 000 enseignantes et enseignants de la Montérégie, dont les 2000 de la CSDGS, ont des façons différentes de travailler et doivent pouvoir utiliser ces différences au profit des élèves. Notre premier outil de travail est notre approche personnelle. Le choix des formations et des outils pédagogiques doit servir à développer le plein potentiel de chaque enseignant afin que les élèves en bénéficient. Les enseignantes et les enseignants doivent pouvoir choisir les formations, avoir les sommes nécessaires pour y assister et aussi avoir le temps nécessaire, suivant la formation, pour l'appropriation et la mise en œuvre lorsque requis. Les enseignantes et les enseignants adhèrent à la formation continue, mais les sommes allouées et l'autonomie professionnelle qui doit en découler n'y sont pas.

Quant à l'ordre professionnel, mis à part répondre à une pression politique, rien dans cet organisme n'a pour objectif la réussite des élèves. Les lois et règlements, en plus des conventions collectives et les programmes d'études, sont autant d'outils qui encadrent pleinement la profession enseignante. De plus, l'Office des professions a déjà statué au sujet

de la non pertinence d'un ordre et a fait des recommandations qui ont depuis été mises sur pied dans toutes les commissions scolaires, notamment la déclaration des antécédents judiciaires et le protecteur de l'élève. Veuillez noter que le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est rendu public chaque année.

Pour ce qui est de la création d'un autre organisme, nous sommes perplexes à cet égard. Le Conseil supérieur de l'éducation, le Centre de recherche et d'intervention de la réussite scolaire et le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec soumettent déjà leurs avis au ministère. Est-ce que le ministère tient compte de ces recommandations? Comment la création d'un autre organisme similaire pourrait apporter quelque chose de nouveau ou de plus, si ce n'est des dépenses supplémentaires? Serait-il plus judicieux de recourir aux organismes existants en fonction de leurs mandats respectifs?

Après ce court énoncé sur l'axe I, L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) vous fait les recommandations suivantes :

1. S'assurer que tous les élèves ayant des besoins particuliers puissent obtenir rapidement les services nécessaires, en quantité suffisante, par le personnel approprié.
2. S'assurer de la présence de classes de maternelle 4 ans temps plein en milieu défavorisés (rang 8-9-10), tout en élargissant leur accès au plus grand nombre.
3. Prioriser l'intervention précoce, notamment en mettant des mécanismes en place pour faire le transfert d'information entre les Centres de la Petite Enfance et l'école.
4. Diminuer significativement le nombre d'élèves par classe.
5. Augmenter le financement pour la formation continue en y incluant du temps de libération pour l'appropriation et la mise en œuvre.
6. Utiliser les organismes actuels et s'assurer de faire l'analyse de leurs recommandations avec les acteurs sur le terrain plutôt que d'ajouter d'autres organismes.
7. Rejeter la proposition de création de l'ordre professionnel.

Axe II – Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

Tout d'abord, nous ne pouvons passer sous silence le contexte physique du lieu d'apprentissage qu'est l'école d'aujourd'hui.

Une enseignante ou un enseignant spécialiste du primaire qui doit « traîner » sa classe sur un chariot avec tout son matériel, cela n'a rien d'un contexte propice pour un enseignement stimulant. Aussi, du matériel qui tombe en ruine, des outils technologiques qui font souvent défaut, des plafonds qui coulent, des odeurs nauséabondes, est-ce que c'est un contexte propice à l'apprentissage? Nos enseignantes et enseignants se questionnent. Il est vrai que, à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le ministère a financé la construction de quatre nouvelles écoles dans les dix dernières années, en plus de plusieurs agrandissements. Or, tout en étant heureux de ce développement, nous constatons, encore une fois, les mêmes décisions à courte vue qui ne servent qu'à palier au manque de locaux et de matériel alors que les besoins réels sont beaucoup plus grands.

L'axe II est, pour nous, intimement lié à l'axe I, car le nombre d'élèves par classe, l'intégration sans soutien suffisant, l'intervention précoce et tous les éléments entourant l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants sont intimement liés au contexte propice à l'apprentissage et à la réussite.

Pour assurer pleinement le développement pédagogique de l'élève en lecture et en écriture, en autres, il faut notamment que tous les élèves puissent vivre dans des conditions propices et être disponibles aux apprentissages. Qu'ils puissent être dans un environnement où le sentiment de sécurité prévaut plutôt que la crainte qu'un élève lance des chaises, se tape la tête sur le mur, morde, crache, crie ou se sauve. Pourtant, ce type d'événements est fréquent dans nos écoles et dans beaucoup de classes dites régulières.

L'environnement est primordial. Si l'enseignante ou l'enseignant est dans un milieu de vie propice, avec les ressources en quantité suffisantes, elle ou il pourra alors mettre à profit les approches en lecture, écriture et mathématique.

Les enseignantes et enseignants ont une réelle volonté d'enseigner. La littératie, la numératie et la technologie sont sans contredit des notions hautement valorisées. Toutefois, il est nécessaire d'avoir du temps dans la tâche pour s'y investir, des sommes supplémentaires pour le perfectionnement (axe I) et une réelle volonté de maintenir un nombre d'heures minimum pour l'enseignement des matières.

À cet effet, quand une école se dote d'un projet particulier pour contrer le privé, elle se doit alors de modifier la grille matière. Or, ici, à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, les écoles retirent une période (parfois deux) à des matières comme le français ou les mathématiques, en plus de couper aussi en univers social, en éthique ou autre matière dont la réussite sera nécessaire en 4^e ou 5^e secondaire pour l'obtention du DES. Résultat : moins de temps pour couvrir le programme et pour rendre la matière enrichissante et stimulante. Tout l'intérêt est mis sur le projet particulier. Autre conséquence : un élève ayant des difficultés pourra difficilement encaisser ce type de compression. Alors, du coup, il est exclu du projet

particulier alors que c'est assurément lui qui en bénéficierait le plus pour le garder motivé à l'école! Les projets particuliers ont créé des milieux qui n'ont pas favorisé l'égalité des chances de réussir. Au contraire, l'écart s'est agrandi. Même le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en a fait le constat!

Autre fait à noter : depuis l'implantation de ces projets particuliers, nous n'avons constaté aucune diminution du nombre d'élèves qui quittent vers le privé après la 6^e année. Dans certains secteurs de notre commission scolaire, c'est toujours 40 % des élèves qui s'y dirigent et la moyenne est de plus de 20 % pour l'ensemble de la commission scolaire. En ajoutant les 13 % qui se dirigent dans nos programmes d'éducation internationale, c'est de 33 à 53 % des élèves qui ne vont pas dans les programmes réguliers de nos écoles secondaires. Vous comprendrez donc qu'avec les projets particuliers sélectifs, la classe ordinaire de nos écoles a plutôt des allures de classe poubelle.

Les coupures de périodes n'affectent pas que les programmes particuliers : le cursus régulier est aussi touché. Ainsi, dans votre proposition, vous annoncez l'ajout d'heures à inscrire dans les cours existants en éducation financière et en éducation à la sexualité. Pourriez-vous sérieusement nous indiquer comment couper encore plus dans les programmes existants sans avoir le sentiment que le ministère, les commissions scolaires et les directions d'école nous demandent de niveler vers le bas?

Concernant les technologies, nous sommes tout à fait en accord pour les utiliser si celles-ci sont disponibles, fonctionnelles, adaptées et à jour. Présentement, ce n'est pas le cas : c'est donc souvent mieux de faire sans qu'avec. Prenons, par exemple, toutes les installations d'imprimantes, de logiciels et d'applications qui doivent passer par une demande au technicien qui procédera éventuellement à l'installation spécifique sur des postes spécifiques. Une fois ces installations effectuées, si les postes deviennent défectueux, ce qui est fréquent, le cours ne peut se donner sur d'autres postes, car ils ne sont pas configurés! Et la réparation prendra du temps. En enseignement, il faut gérer l'imprévu pour 26 à 32 élèves. S'il faut, en plus, gérer l'imprévu technologique, c'est toute une galère! Certains préfèrent s'abstenir! Loin de nous l'idée de devenir des techniciens en informatique, mais c'est notre réalité!

Concernant les différents parcours, plusieurs options s'offrent aux élèves afin de développer les apprentissages et atteindre la réussite. Nos centres de formation professionnelle offrent des formations de haute qualité. La formation professionnelle n'est pas une option de second ordre. Que ce soit pour être mécanicien, charpentier-menuisier, secrétaire, préposé, assistante dentaire, et j'en passe, nous avons besoin de ces personnes qualifiées dans notre société. Pour que les bonnes personnes soient au bon endroit et que l'adulte de demain puisse acquérir des connaissances transférables, la formation professionnelle est une excellente formation.

De plus, l'éducation des adultes ne doit pas être la voie de garage pour terminer ses études lorsque l'élève est exclu du secteur des jeunes. Un élève ayant la possibilité de terminer son parcours au secteur des jeunes, indépendamment de son âge, devrait pouvoir le faire s'il s'avère que c'est la meilleure solution pour lui. Certains élèves ont besoin d'un soutien accru

offert par le secteur des jeunes, d'autres seraient mieux dans un milieu qui offre plus d'autonomie, comme c'est le cas au secteur des adultes.

D'un côté comme de l'autre, les élèves qui ont besoin des centres sont souvent des élèves ayant des besoins particuliers. Or, les centres n'ont pratiquement aucun service. Comme si le passage vers un centre faisait en sorte que les élèves n'avaient plus besoin de services!

Voilà pourquoi, L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) vous fait les recommandations suivantes :

8. Offrir du matériel riche et varié dans toutes les écoles en augmentant substantiellement le financement, notamment au préscolaire.
9. S'assurer que tous les enseignantes et enseignants puissent offrir leur enseignement dans un local approprié, notamment en tenant compte des spécialistes du primaire lors de la conception des plans, de la construction ou de la rénovation des écoles, ainsi que lors de l'attribution des locaux dans les écoles existantes.
10. S'assurer que les projets particuliers soient destinés à tous les élèves (pas de sélection académique ou financière).
11. S'assurer qu'il y ait un temps minimum prescrit par matière.
12. Cesser le financement public des écoles privées.
13. S'assurer que les outils technologiques à la fine pointe soient disponibles en nombre suffisant et soient facilement utilisables en tout temps.
14. Consulter réellement et régulièrement les enseignantes et les enseignants quant au contenu des programmes.
15. Valoriser la formation professionnelle et l'éducation des adultes auprès de la société.
16. Favoriser le passage de la formation professionnelle vers le CEGEP.
17. Développer une offre de service et le financement en formation professionnelle et à l'éducation des adultes afin que les étudiantes et étudiants puissent accéder à une formation à distance ou sur place, à temps partiel.
18. S'assurer que des services de soutien et professionnels soient disponibles en quantité suffisante à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.
19. Évaluer la pertinence de poursuivre la scolarisation au secteur des jeunes lorsque c'est la meilleure solution ou d'avoir une offre de service ajustée au

secteur des adultes en effectuant une réelle consultation des enseignantes et des enseignants.

Axe III – Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

L'environnement externe de l'école joue un rôle dans le développement de l'élève et peut être un vecteur de réussite. Malheureusement, il peut aussi être source d'anxiété, de confusion et d'insécurité.

Les enseignantes et les enseignants sont les experts en pédagogie. Il est nécessaire qu'ils soient perçus, appuyés et reconnus comme tels par le ministère, les commissions scolaires, les directions d'établissements, les parents, les entreprises et la communauté. Ainsi, les élèves sauront qu'ils sont avec LA personne qui saura les faire cheminer vers leur plein potentiel et leur réussite. La confiance doit être sans conteste.

Certes, les parents doivent jouer leur rôle de parents comme premiers intervenants dans la vie de leur enfant... comme parents, pas comme enseignant. Par exemple, en ayant des attentes réalistes en fonction des capacités et des besoins de leur enfant, en étant présents, à l'écoute, positifs, impliqués et engagés en fonction de ses capacités. Il arrive que des attentes très élevées soient une grande source d'anxiété chez les élèves!

Les entreprises doivent également bien saisir leur rôle et comprendre celui des centres. Or, la formation professionnelle ne peut et ne doit pas se permettre de former les élèves pour une entreprise en particulier. C'est un développement optimal et polyvalent que les centres proposent. Toutefois, afin d'être en mesure de toujours suivre la réalité du marché du travail, il est aussi nécessaire qu'un partenariat soit privilégié.

L'éducation et la réussite des élèves, qui sont les adultes de demain, est la priorité. Chaque acteur doit jouer son rôle dans le cheminement de l'élève : en complémentarité, en soutien, un à l'autre, en ayant comme objectif ultime que l'élève puisse atteindre et développer son plein potentiel scolaire, social et de qualification. Les loisirs, les sports, les voyages, le travail étudiant doivent être un levier au développement, non pas un frein!

Voilà pourquoi L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) vous fait les recommandations suivantes :

20. Valoriser la profession enseignante de façon concrète.
21. Prioriser l'éducation de qualité, notamment en investissant les ressources humaines et financières nécessaires à l'atteinte de cet objectif et s'assurer que cette priorité soit partagée par les différents acteurs de la société.
22. Mieux définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs.
23. Arrêter de penser qu'un enseignant peut jouer le rôle de tous les acteurs.

En conclusion, vous remarquez possiblement que les enseignantes et les enseignants n'ont pas les mêmes préoccupations que vous! Selon nous, il est grandement nécessaire qu'il y ait un investissement important en éducation. Les miettes ne donneront que de piètres résultats quant à une réelle volonté de réussite en éducation.

Nous aurions souhaité nous entretenir avec vous d'autres sujets qui nous tiennent à cœur, notamment l'anglais intensif, les difficultés vécues dans les groupes adaptés, la complexité des groupes à plus d'une année d'études, la pression mise sur les enseignantes et enseignants pour « falsifier » les notes et la bureaucratie qui n'en finit plus, pour ne nommer que ceux-ci.

La classe doit absolument retrouver sa qualité, sa quiétude, sa vraie hétérogénéité et offrir un environnement sécuritaire et harmonieux. L'autonomie des enseignantes et des enseignants doit être au premier rang. Un enseignant heureux dans son travail peut soulever des montagnes. Donnez-leur les bons outils, permettez-leur d'utiliser leur plein potentiel, leur passion, leurs forces, donnez-leur du temps et de l'espace pour s'occuper des élèves doués, à risques, réguliers ou ayant des besoins particuliers, donnez-leur les ressources humaines en quantité suffisante et au moment approprié : vous aurez alors tout en place pour un maximum de réussite.

Monsieur le ministre, avez-vous déjà évalué l'impact social et financier du sous-financement actuel en éducation?